Fleurs & Carnavals

EXPOSITION 3 FÉVRIER > 24 AVRIL 2020

D'après l'affiche officielle du Carnaval de 1927 par F. Serracchiani; Archives Nice Côte d'Azur - Ville de Nice, 7 Fi 1267. Droits réservés

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

NICE PATRIMOINE

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

#ILoveNice

VILLE DE NICE

LE CARNAVAL

Carnaval de Nice - SM XLIV. Const. Sidro Alexis,
carte postale colorisée, Baylone frères (Nice), 1922.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 10 Fi 952

Fête d'avant-Carême, le Carnaval est l'héritier des processions religieuses célébrées à longueur d'année mais aussi des jeux offerts par la Cité. Satires burlesques, les fêtes carnavalesques du Moyen Âge et des temps modernes donnent à voir tout un répertoire des thèmes à la mode au travers d'expressions artistiques faites de pauvres matériaux promis au feu, reflets spontanés de l'évolution culturelle des sociétés.

Jeu de bourgeois, le Carnaval lance et déroule dans les villes d'Europe des cavalcades effrénées, organisées autour de trois ensembles distincts : les danseurs et coureurs, portant des costumes d'invention ; puis les grands masques à figures ; enfin, les compositions historiées, décors et personnages vivants, placés sur des chars à roues tirés par des comparses costumés ou des bêtes de trait (l'emploi de tels échafauds fixes ou roulants pour toutes sortes de représentations ludiques remonte à l'Antiquité).

Soucieux d'en contrôler les éventuels débordements, le pouvoir encadre ces réjouissances carnavalesques.
À Nice, les consuls édictent dès 1539 un règlement des « Abbés des Fous », réédité en 1612. Une « abbaye » est élue pour chacune des quatre classes qui constituent la société niçoise *[quattro Abbatie conforme alli gradi di esse]*, les « abbés » ayant la charge d'organiser les bals du Carnaval et d'en assurer la sécurité : celui des nobles *[gentilhuomini]* devant la loggia ou au palais du gouverneur, celui des marchands *[mercadanti]* devant la cathédrale, celui des artisans *[artisti]* sur la place Saint-François, celui des ouvriers *[lavoratori]* et des pêcheurs *[pescatori]* à la Condamine.

Au XIX[e] siècle, alors que l'élite aristocratique européenne vient hiverner à Nice, le premier magistrat cherche à éviter à ses hôtes illustres les désagréments de la fête des Gras en prenant chaque année un arrêté de police proscrivant les jets de projectiles, les chansons injurieuses, les atteintes à la décence et aux mœurs…

« Il est défendu à toute personne masquée, déguisée ou travestie d'insulter ou de provoquer qui que ce soit. […] Il est expressément interdit de jeter dans les maisons, dans les voitures, ou sur les personnes aucun objet qui puisse blesser, endommager ou salir les vêtements, tels que des œufs remplis de quelque matière que ce soit, des oranges, des fruits, etc. » (1866).

Enfin, en 1873, afin d'organiser le Carnaval qui devient l'attraction phare de la saison d'hiver, la Ville de Nice constitue un comité des fêtes dont la présidence est confiée au comte Caravadossi d'Aspremont puis, en 1882, au comte Joseph Spitalieri de Cessole. Les bénéfices engendrés par la manifestation viennent alimenter les caisses du bureau de bienfaisance, des « pauvres honteux et indigents », des Petites Sœurs des Pauvres, de l'hôpital de Saint-Roch, des crèches, de l'établissement des rachitiques du Mont-Boron, de l'institution Don Bosco, de l'hospice des enfants malades du baron de Lenval...

Les fêtes de 1889 génèrent un bénéfice de plus de 57 000 francs pour un budget d'environ 206 000 francs.

En 2019, le Carnaval de Nice a attiré 204 000 spectateurs, avec un budget de 6 millions d'euros.

Règlement des abbés de Carnaval. Jean Romero impr., 1673, couverture en parchemin.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, AA 22/1

VILLE de NICE

FÊTE de la MI-CARÊME de 1872

NOUS MAIRE DE LA VILLE DE NICE,

ARRÊTONS :

Art. 1er. — Comme pour le Carnaval, la Cours et la rue St-François-de-Paule restent exclusivement affectées à la promenade des voitures qui arriveront et sortiront par la place des Phocéens et la place de la Préfecture.

Art. 2. — Les personnes qui prendront part aux amusements, soit sur la Cours, soit dans les voitures, soit aux fenêtres des maisons, ne pourront lancer que des bouquets de fleurs et des dragées de petite dimension.

En conséquence, les mesures les plus rigoureuses seront prises pour assurer l'exécution des prescriptions de l'arrêté susvisé, lequel défend formellement de jeter dans les maisons, dans les voitures, sur les personnes, aucun objet qui puisse blesser, endommager ou salir les vêtements, tels que des œufs remplis de quelque matière que ce soit, des oranges, des fruits, de la farine, du plâtre, des barriots, etc.

L'exposition et la vente de ces marchandises sont rigoureusement défendues.

Le public est invité à ne pas contrevenir à ces dispositions, pour éviter à l'autorité le regret de sévir soit par l'expulsion de ses dits lieux, soit par l'intervention des délégués.

Tous les marchands ambulants et autorisés par la Mairie, de fleurs ou confetti, seront installés sur la place Pelossunette.

Art. 3. — Les dispositions suivantes de l'arrêté du 8 février 1861, sont en outre rappelées à la connaissance des habitants qui sont engagés à s'y conformer :

Art. 4. — M. le Commissaire Central de police et la Gendarmerie sont chargés d'assurer strictement l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 20 février 1872.

Le Maire,

AUGUSTE RAYNAUD.

Arrêté de police du maire Auguste Raynaud, 1872.
Placard imprimé (Caisson et Maignon, impr.).
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 7 Fi 3010

Les Coulisses

Bouquetière de la Côte d'Azur,
carte postale, Léon & Lévy (Paris), 1906.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 10 Fi 9

Côte d'Azur - Cueillette des fleurs,
carte postale, vers 1908.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 10 Fi 1694

La floriculture, en vue de la vente sur place et de l'exportation de fleurs coupées, se développe sur le littoral azuréen sous la IIIe République, avec l'arrivée des eaux de la Vésubie et la multiplication de serres. La personnalité du journaliste Alphonse Karr (1808-1890), opposant à Napoléon III réfugié à Nice, contribue largement à sa renommée.
La société florale de Nice, société anonyme fondée en 1888, a son entrepôt sur l'avenue de la Gare [Jean-Médecin] : l'œillet remontant blanc « Enfant de Nice » en est le produit phare.

Les ateliers de tressage de guirlandes Robbi, vers 1964-1965. Coll. part. Eric Bertino

À l'origine, les corsos sont constitués de voitures particulières, décorées aux frais de leur propriétaire. Pour orner un véhicule au début des années 1950, quatre femmes travaillent trois jours durant, afin de doubler les tiges avec du roseau et un mince fil de fer, de manière à piquer les fleurs dans le grillage ou les boules de mousse. Des hommes masquent les roues et les garde-boue sous des centaines d'œillets roses ou blancs, puis placent à l'avant des branches de figuier formant l'armature du motif fleuri.
Un inventeur niçois, Jean-Baptiste Robbi, fait breveter une machine à tresser les guirlandes et devient le fournisseur attitré du Comité des fêtes à partir des années 1890. Il faut en en moyenne 2 000 fleurs et 50 kg de verdure pour la garniture ; chaque voiture emporte, en outre, une provision d'au moins 500 bouquets pour le combat. Les fleuristes niçoises quittent donc leurs bancs de la rue Saint-François-de-Paule pour installer, sur le parcours du corso, de petits kiosques de vente au détail.

L'organisation des batailles de fleurs se professionnalise après guerre. Une fois connu le thème à l'honneur – chansons françaises en 1952, Louis XV en 1957, contes de fées en 1959, délices des gourmets en 1975, fables en 1981, mode en 2020… –, c'est toute une machine qui se met en branle. Six mois avant le corso, dans l'immense hangar du boulevard Jean-Baptiste-Vérany, les dessinateurs, maquettistes, menuisiers, ferronniers, électriciens… fabriquent les chars, de 7 mètres de long pour 2 à 2,5 mètres de large et 4 à 6 mètres de haut. Dans les derniers jours, les fleuristes procèdent au « collage » : elles décorent les chars à la main à l'aide de milliers de pétales, collés un à un, et de fleurs piquées dans des pains de mousse, les « poufs ». 4 000 à 5 000 tiges de fleurs fraîches sont nécessaires à la réalisation de chacun des chars et 90 % des fleurs utilisées – œillets, roses, jonquilles, glaïeuls, tokyos, gerberas, strélitzias, dahlias, liliums et mimosa – proviennent de producteurs locaux.

De leur côté, c'est dans la halle Spada que les costumiers, formés aux arts du spectacle, s'affairent pour habiller la reine et ses dauphines. En 1947, Mme Azaïs prenait la tête des ateliers de couture, travaillant lamés, satins et plumes sur les dessins de M. Cauvin. Lui ont succédé Micheline Renault et Simone Buchet, Fabienne d'Alessandry et Francis Carols ; aujourd'hui, Caroline Roux. La confection de ces modèles uniques prend entre 40 heures pour le plus simple et jusqu'à 200 heures pour le plus complexe : le costume de la Reine. Enfin, les coiffeuses et maquilleuses finissent de parer les jeunes filles pour les deux heures de défilé.

Les chars des batailles de fleurs aux Ateliers du Carnaval, 1972.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 860 W 1972

Les Batailles de fleurs :

Gaieté, grâce, soleil et parfums

Corso des voitures fleuries sur la Promenade des Anglais, carte postale colorisée Jean Giletta (Nice), vers 1906.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 10 Fi 5

C'est en 1876 que le comité des fêtes de la Ville de Nice « invente » les batailles de fleurs : les traditionnels défilés avec les batailles de *confetti* (des boules de plâtre) ont désormais lieu sur le cours Saleya, place de la Préfecture et rue Saint-François-de-Paule, en bordure du Vieux-Nice ; tandis que d'élégantes voitures fleuries défilent sur la Promenade des Anglais, sur le modèle des *corsi* de gala des carnavals de Rome, Milan et Florence.
Les affichistes du Carnaval mettent en scène, dans l'entre-deux-guerres, l'opposition entre la gracieuse figure féminine, lançant des fleurs, et le bouffon masculin sur fond de confettis et serpentins. Et pour la décoration des locaux du Comité des fêtes, en 1937, Marcel Dalmas illustre les deux faces de la fête niçoise dans ses panneaux : *Bataille des confettis* et *Bataille des fleurs.*

Ces corsos fleuris sont des concours d'élégance où les landaus les mieux ornés remportent une bannière. Ainsi, le 28 mars 1889, le premier prix est attribué à S. A. la princesse Yourewska, « en victoria à deux chevaux, garnie de bouquets de violettes ». En 1932, le couple Graziani se distingue avec une pagode cambodgienne et un Temple de Trianon, composés de violettes, lilas, roses et œillets…

Voiture fleurie, photo carte noir et blanc, vers 1910.
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 3 Fi 2296

Les batailles de fleurs de Nice s'imposent comme les fêtes les plus gracieuses et les plus renommées de la Côte d'Azur. Elles inspirent aux musiciens des polkas et, aux parfumeurs des essences comme « Batailles de fleurs. Brise embaumée », commercialisé en 1893 par le pharmacien parisien Piver. Têtes couronnées et célébrités participent à ces joutes et corsos copiés dès 1884 au Bois à Paris et sur la Croisette à Cannes, puis à Aix-les-Bains, Menton, et même outre-Atlantique.

Bataille de fleurs enfantine, photographie noir et blanc, [1895-1910].
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, fonds Florès (classement en cours)

Après 1947, des batailles de fleurs animent les nuits d'été (nuits exotiques, scintillantes ou féériques). En 1966, Léon Zitrone commente la première retransmission télévisuelle d'une bataille de fleurs. Dans les années 1970-1980, une cinquantaine de mannequins et danseuses professionnelles, habillées de somptueux costumes de plumes, de paillettes et de strass, qui défilent sur une trentaine de chars accompagnés par des dizaines de groupes musicaux français et étrangers. Aujourd'hui, le corso fleuri des cinq batailles de fleurs est composé d'une quinzaine de chars allégoriques ornés de fleurs fraîches, entourés et précédés d'artistes de rues (jongleurs, échassiers, etc.).

Bataille de fleurs estivale, photographie couleurs, cliché Ville de Nice, [années 1980].
Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice, 3 Fi 19/68

UNE EXPOSITION CONÇUE ET RÉALISÉE PAR
le service des Archives Nice Côte d'Azur,
sur une idée et avec la complicité d'Annie Sidro,
conseillère artistique du Carnaval de Nice
et de Caroline Roux, costumière de batailles de fleurs

SOUS LA DIRECTION DE
Stéphane Morabito,
directeur du Patrimoine historique, de l'Archéologie et des Archives

COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION
Marion Duvigneau,
conservateur en chef du patrimoine
Assistée de Nadine Bovis,
attachée de conservation du patrimoine

COSTUMES ET DOCUMENTS PRÉSENTÉS :
Atelier Bataille des Fleurs – Ville de Nice
Service des Archives Nice Côte d'Azur – Ville de Nice

PHOTOGRAPHIES : Éric Bertino
RÉALISATION TECHNIQUE : Marc Ruggirello,
Henry Dumont et Image Média Sud
GRAPHISME : Christine Caravecchia
COMMUNICATION : Sarah Jacob-Roland